DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS 2021
FICHE INDIVIDUELLE (SITUATION DE L'INSTITUTEUR AU 1er OCTOBRE 2021

PARTIE A REMPLIR PAR LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

N.N.I . . . . . .
NOM . . . . . NOM DE JEUNE FILLE . . . . . .
PRENOMS. . . . . .

L'intéressé(e) a-t-il/elle été intégré(e) dans le corps des professeurs des écoles ?
☐ **OUI** À quelle date :……
☐ Elle/il bénéficiait à titre personnel d'un logement dans le cadre du droit au logement des instituteurs.
☐ Elle/il bénéficiait à titre personnel de l'IRL dans le cadre du droit au logement des instituteurs.
☐ Elle/il avait refusé le logement décent proposé par la commune lors de sa nomination dans cette commune.
☐ **NON** - Remplissez la suite de la fiche

SITUATION DE FAMILLE : Célibataire ☐ Déclaré concubin ☐ Divorcé ☐ Séparé ☐
Avec enfant(s) à charge ☐ Marié ☐ Pacsé ☐ Veuf ☐

En cas de séparation ou de divorce, le ou les enfant(s) sont à la charge des 2 parents (résidence alternée) ☐

STATUT : Elève instituteur sur poste d'instituteur ☐ Rééducateur psycho-formateur ☐ Directeur ☐
Instituteur adjoint (titulaire ou stagiaire) ☐ Rééducateur psycho-motricité ☐ Maître formateur ☐
Instituteur spécialisé (hors S.E.S., E.R.E.A., E.R.P.D) ☐ Rééducateur psycho-pédagogie ☐ Psychologue scolaire ☐
Secrétaire commission C.D.E.S. - C.C.P.E. - C.C.S.D ☐ Autre spécialité: laquelle . . . . . .

SITUATION : En position d'activité ☐ Congé de formation ☐
Congés de maladie, longue maladie, bonifié ☐ Stage d'une durée égale ou supérieure à 1 an ☐

NATURE DU POSTE OCCUPE(*) : Enseignement ☐ Décharge complète ☐ Direction ☐
Psychologie scolaire ☐ Remplacement ☐ Assistance pédagogique ☐ Rééducation ☐
Autre: laquelle . . . . . .
AFFECTATION ADMINISTRATIVE (nom et adresse de l'école) : . . . . . .

Pour un directeur nommé avant le 2 mai 1983 :
l'intéressé exerce-t-il toujours, depuis cette date, dans la même commune ? OUI ☐ NON ☐

OBSERVATIONS EVENTUELLES

. . . . . .

PARTIE A REMPLIR PAR LE MAIRE COMMUNE DE : . . . . . .

a) La commune a-t-elle proposé de loger l'intéressé conformément à la loi du 19 juillet 1889 :
- lors de sa nomination dans la commune ou lors de l'ouverture du droit ? OUI ☐ NON ☐
- postérieurement à l'ouverture du droit au logement ? OUI ☐ NON ☐

b) L'intéressé a-t-il :
- accepté ce logement ? OUI ☐ NON ☐
- quitté ce logement pour convenances personnelles? OUI ☐ NON ☐
- quitté ce logement pour non conformité à la notion de "logement convenable" ? OUI ☐ NON ☐

c) L'intéressé doit-il percevoir l'indemnité représentative? OUI ☐ NON ☐
d) Le conjoint, concubin ou pacsé est-il fonctionnaire ? OUI ☐ NON ☐
Si oui, est-il instituteur ? OUI ☐ NON ☐
Si oui, exerce-t-il ses fonctions dans votre commune ? OUI ☐ NON ☐
ou dans une commune distante de moins de 5 km ? OUI ☐ NON ☐
Nom de la commune : . . . . . .
Bénéficie-t-il d'un logement ou d'une indemnité en tenant lieu ? OUI ☐ NON ☐

Date et signature du maire :

OBSERVATIONS EVENTUELLES

. . . . . .

PARTIE A REMPLIR PAR LES SERVICES DE LA PREFECTURE

OBSERVATIONS : . . . .

La commune percevra-t-elle la compensation forfaitaire ? OUI ☐ NON ☐

OU L'instituteur percevra-t-il l'indemnité ? OUI ☐ NON ☐
Si oui,
- avec majoration de 25% OUI ☐ NON ☐
- avec majoration de 20% OUI ☐ NON ☐
- avec cumul de majorations OUI ☐ NON ☐